



**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2024 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération  
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents :**

1	AIX-LES-BAINS	BERETTI Renaud	
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	Pouvoir de Thibaut GUIGUE
3	AIX-LES-BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
4	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	Pouvoir de Danièle BEAUX-SPEYSER
5	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	Départ après la délibération 3
6	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
7	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
8	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
9	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	
10	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
11	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
12	LE MONTCEL	HUYNH Antoine	
13	MERY	FONTAINE Nathalie	
14	MOUXY	PERSON Armelle	
15	ONTEX	CARRIER Christiane	
16	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
17	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	
18	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard	
19	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
20	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
21	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
22	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
23	VOGLANS	MERCIER Yves	

20 communes présentes

**Absents excusés :**

BRIZON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude
PUGNY-CHATENOD	CROUZEVIALLE Bruno

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27 AOÛT 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 24 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 23 présents et 4 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 4      Année : 2024  
Exécutoire le : 11 SEP. 2024  
Publiée / Notifiée le : 11 SEP. 2024  
Visée le : 10 SEP. 2024

### COMMANDE PUBLIQUE

#### **Marché n°2024-022 - Groupement de commandes entre Grand Lac et la commune d'Aix-les-Bains - Renouvellement des réseaux d'eau potable, d'arrosage et renouvellement des branchements d'eau potable et d'assainissement sur l'Avenue Charles de Gaulle (commune d'Aix-les-Bains) - Attribution**

Monsieur le Président rappelle le projet de renouvellement du réseau d'eau potable et des branchements d'eaux usées et d'eau potable (relevant de la compétence de GRAND LAC), ainsi que du renouvellement du réseau d'arrosage (relevant de la compétence de la commune d'Aix-les-Bains), sur l'avenue Charles de Gaulle (commune d'Aix-les-Bains).

Afin d'optimiser cette opération et réduire les nuisances aux riverains, un groupement de commandes a été constitué entre la commune d'Aix-les-Bains et Grand Lac, conformément aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la Commande Publique (délibération du Bureau communautaire du 4 juin 2024).

Dans la continuité des travaux d'eau potable réalisés par Grand Lac en 2022 sur le secteur Revelstoke (Aix-les-Bains), et afin de s'ajuster au planning de la commune d'Aix-les-Bains de programmation de reprise des voiries, des travaux doivent être engagés.

Le détail de cette opération est le suivant :

- Eau potable : Renouvellement de la canalisation AEP Ø 200 mm en fonte (posée en 1948) sur une longueur de 300 mètres linéaires environs ; reprise des branchements d'eau potable existants (X 20) avec pénétration dans chaque bâtiment et raccordement sur la partie privée intérieure (suppression des risques de fuite sous l'espace publique) ; reprise des canalisations d'eau potable des rues adjacentes (X 7),
- Eaux usées : Réhabilitation ou pose en lieu et place des branchements d'eaux usées (X 28) ; pose de boîtes de branchement en limite publique / privée ; réalisation de regards Ø 1000 mm d'eaux usées supplémentaires (X6) afin de pouvoir intervenir ultérieurement sur le réseau d'eaux usées ovoïde de dimension 1200 mm X 700 mm,
- Arrosage (Ville d'Aix Les Bains) : Renouvellement de 300 mètres linéaires de canalisation Ø 40 mm en très mauvais état par une canalisation en PEHD Ø 63 mm ; reprises des branchements d'arrosage et borne d'arrosage.

Monsieur le Président rappelle que le cabinet PROFILS ETUDES est Maître d'œuvre sur cette opération.

Le présent marché consiste en un lot unique, avec tranche unique.

L'estimation est de 690 571.70 € HT (Eau potable = 312 102.83 € HT / Eaux usées = 301 589.89 € HT / Arrosage = 76 878.98 € H.T) pour le génie civil et la pose de l'ensemble des réseaux concernés.

La date de remise des plis a été fixée au jeudi 11 juillet 2024 à 12h au plus tard. Trois offres ont été reçues.

Au vu des critères d'attribution (60 % prix et 40% valeur technique), du classement des offres, et après négociation, la commission des procédures adaptées réunie le 27 août 2024 propose de retenir l'offre du groupement d'entreprises SESA Agence PRB / SPIE BATIGNOLLES – TP AURA pour un montant de 799 913.56 € HT avec le détail suivant :

- Eau potable : 352 603.29 € HT
- Eaux Usées : 351 051.75 € HT

- Arrosage : 96 258.52 € -HT.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Les crédits sont prévus au budget EU 234-1 et AEP 25 – 47.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'attribution du marché au groupement d'entreprises précité,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ci-dessus énoncé avec les entreprises indiquées.

Aix-les-Bains, le 3 septembre 2024

Le Président,  
Renauld BERETTI



La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 22
- Présents et représentés : 26
- Votants : 26
- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Délibération 4 : Marché n.2024-022 - Groupement de commandes entre Grand Lac et la commune d'Aix-les-Bains - Renouvellement des réseaux d'eau potable, d'arrosage et renouvellement des branchements d'eau potable et d'assainissement sur l'Avenue Charles de Gaulle (commune d'Aix-les-Bains) - Attribution - -

---

**Date de transmission de l'acte :** 10/09/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 10/09/2024

---

**Numéro de l'acte :** d5107 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20240903-d5107-DE

---

**Date de décision :** 03/09/2024

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :**

- 1. Commande Publique
- 1.1. Marchés publics
- 1.1.1. Délibérations
- 1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)